

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2017

DCM N° 17-03-30-3

Objet : Convention de partenariat avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole de Courcelles-Chaussy pour la réalisation de jardins éphémères.

Rapporteur: Mme AGAMENNONE

La Ville de Metz, labellisée 4 fleurs depuis 1992, est reconnue au niveau national pour la qualité de ses espaces verts et de son fleurissement. Tous les étés depuis 2009, les jardiniers du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels réalisent un jardin éphémère sur une des places minérales de la ville, avec un thème différent chaque année (« d'Amour et d'eau fraîche » en 2016, « Ville fertile, jardins nourriciers » en 2015...).

Par ailleurs, la Ville de Metz s'est depuis très longtemps investie dans la formation d'apprentis ; ainsi 18 postes d'apprentis sont ouverts au Pôle parcs, jardins et espaces naturels, dans différentes spécialités (aménagement paysager, production horticole, jardinier botaniste, élagage).

Une grande partie de ces postes sont pourvus par des apprentis de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Metz Courcelles-Chaussy, Pôle de compétence régional en Paysage, Agriculture et Environnement, en Lorraine qui forme chaque année plus de 900 apprenants et 1000 professionnels en formations courtes.

L'ensemble du personnel de la communauté éducative accueille jeunes et adultes dans trois centres de formation (lycée, CFA et CFPPA) et dans une exploitation de 180 hectares dont 11 hectares en Agriculture Biologique. Plus spécifiquement, le baccalauréat professionnel en aménagement paysagers dispensé par le CFA permet aux élèves de participer à des chantiers pouvant mêler le végétal et le minéral et des travaux de plantation. Dans ce cadre, un Module d'Adaptation Professionnelle (MAP) intitulé « Jardins éphémères » est proposé aux apprenants.

C'est dans ce contexte que l'EPLEFPA et la Ville de Metz se sont rapprochés pour conclure un partenariat permettant, via une participation à la réalisation de jardins éphémères, d'offrir aux apprenants une situation pratique d'apprentissage et ainsi une plus-value pédagogique, tout en

valorisant le savoir-faire du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels de la Ville de Metz et en apportant un supplément de main d'œuvre aux équipes municipales.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le projet de convention de partenariat avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Metz Courcelles-Chaussy, pour la réalisation de jardins éphémères,

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville de Metz de développer et cultiver des liens avec les établissements d'enseignement et de formation professionnelle, tout en valorisant le savoir-faire de son Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat entre la Ville de Metz et l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Metz Courcelles-Chaussy,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels et tout document relatif à sa mise en œuvre.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Béatrice AGAMENNONE

Service à l'origine de la DCM : Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
Commissions : Commission de Proximité et Cadre de Vie
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



EPLEFPA - Établissement Public Local d'Enseignement Agricole et de Formation Professionnelle
Métiers du Paysage, de l'Agriculture et de l'Environnement



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION DE JARDINS ÉPHÉMÈRES

ENTRE

La Ville de Metz, adresse 1 place d'Armes - BP 21025 - 57036 METZ Cedex 01, représentée par Madame Béatrice AGAMENNONE, adjointe au Maire, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 30 mars 2017 et arrêté de délégation du 22 avril 2014,

Ci-après dénommée « **la Ville de Metz** »,

D'UNE PART,

ET

L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Metz Courcelles-Chaussy, adresse 1 Avenue d'Urville 57 530 Courcelles-Chaussy, représenté par Mr Hervé MONTIGNY, son directeur,

Ci-après dénommé « **l'EPLEFPA** »

D'AUTRE PART

Ci-après ensemble désignées collectivement les « **Parties** » ou individuellement la « **Partie** »,

PREAMBULE

La Ville de Metz, labellisée 4 fleurs depuis 1992, est reconnue au niveau national pour la qualité de ses espaces verts et de son fleurissement. Tous les étés et depuis 2009, les jardiniers du Pôle parcs, jardins et espaces naturels réalisent un jardin éphémère sur une des places minérales de la ville, avec un thème différent chaque année (« d'Amour et d'eau fraîche » en 2016, « Ville fertile, jardins nourriciers » en 2015...). Par ailleurs, la Ville de Metz s'est depuis très longtemps investie dans la formation d'apprentis ; ainsi 18 postes d'apprentis sont ouverts au Pôle parcs, jardins et espaces naturels, dans différentes spécialités (aménagement paysager, production horticole, jardinier botaniste, élagage). Une grande partie de ces postes sont pourvus par des apprentis de l'EPLEFPA.

Pôle de compétence régional en Paysage, Agriculture et Environnement, **l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Metz Courcelles-Chaussy** en Lorraine forme chaque année plus de 900 apprenants et 1000 professionnels en formations courtes. L'ensemble du personnel de la communauté éducative accueille jeunes et adultes dans trois centres de formation (lycée, CFA et CFPPA) et dans une exploitation de 180 hectares dont 11 hectares en Agriculture Biologique.

Plus spécifiquement, le baccalauréat professionnel en aménagement paysagers dispensé par le CFA permet aux élèves de participer à des chantiers pouvant mêler le végétal et le minéral et des travaux de plantation. Dans ce cadre, un Module d'Adaptation Professionnelle (MAP) intitulé « Jardins éphémères » est proposé aux apprenants.

C'est dans ce contexte que les parties se sont rapprochées pour conclure le présent partenariat, afin d'offrir aux apprenants une situation pratique d'apprentissage et ainsi une plus-value pédagogique, tout en valorisant le savoir-faire du pôle parcs, jardins et espaces naturels de la Ville de Metz et en apportant un supplément de main d'œuvre aux équipes municipales.

La finalité étant que ce partenariat qui unit la Ville de Metz et l'EPLEFPA de Metz Courcelles-Chaussy se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'EPLEFPA de Metz Courcelles-Chaussy et le Pôle parcs, jardins et espaces naturels de la Ville de Metz, pour la réalisation de jardins éphémères

Article 2 : Durée

La convention est signée pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction. Au cours de sa validité, elle pourra être élargie, modifiée ou rompue par l'un ou par l'autre des parties, après simple notification de la décision de cessation, en particulier si l'une des parties ne respecte pas les termes de la présente.

Article 3 : Engagements de la Ville de Metz

La Ville de Metz, au travers du Pôle parcs, jardins et espaces naturels, s'engage, dans le cadre de cette convention, à :

- D'une manière générale, réaliser chaque année, une ou plusieurs interventions auprès des élèves du CFA : présentation des espaces verts de la ville, du pôle parcs et jardins et de son fonctionnement, visite de sites, etc.
- Dans le cadre Module d'Adaptation Professionnelle (MAP) « Jardins éphémères », de proposer une mise en situation professionnelle, laquelle se traduira de deux façons :
 - o En amont du projet, il s'agira, à partir de 2018, d'associer les apprenants à la réflexion et à la conception d'une partie des jardins éphémères réalisés dans la ville,
 - o Dès 2017, lors du montage à proprement parler, de mettre à disposition une partie du site de l'installation, et ainsi de permettre la réalisation d'une application pratique sur la thématique de « jardins éphémères ». Pour ce faire, un appui matériel à l'EPLEA sera apporté par la Ville de Metz, notamment par la mise à disposition de locaux pour les repas du midi (vestiaire d'une équipe de jardiniers municipaux), et la fourniture des végétaux.

Article 4 : Engagement de l'EPLEFPA

L'EPLEFPA s'engage à respecter les règles de sécurité qui incombent à toute intervention, notamment celles édictées dans le « Règlement intérieur d'hygiène et de sécurité de la Ville de Metz ».

L'EPLEFPA dégage la Ville de Metz de toutes responsabilités qui incombent au CFA, notamment :

- Le transport des apprenants
- L'encadrement des apprenants
- La fourniture des EPI de base (gants, chaussures de sécurité, tenue de travail, protection auditive...).

Les apprenants de l'EPLEFPA de Metz Courcelles-Chaussé, dans le cadre des activités, resteront sous la responsabilité du centre dont ils dépendent et en fonction de la réglementation qui gère leur statut.

Les actions seront conduites par leurs enseignants.

Article 5 : Suivi de la convention

Dans un souci de qualité de partenariat et de prospectives, une rencontre entre les parties cosignataires de cette convention, ou leurs représentants, permettra en début d'année scolaire de définir les activités partenariales à programmer dans le cadre d'un plan d'action annuel se référant au calendrier de présence des apprentis au CFA de Courcelles-Chaussé.

Article 6 : Valorisation du partenariat

La présente convention engage les parties à mettre en place une politique de communication. A ce titre, la Ville de Metz mentionnera le partenariat dans ses communiqués de presse et sur tous les supports de communication ayant trait au jardin éphémère.

Fait à Metz, le2017, en trois (3) exemplaires originaux.

Pour l'EPLEFPA de Metz Courcelles-Chaussé

Hervé MONTIGNY
Directeur de l'EPLEFPA

Pour la Ville de Metz

Madame Béatrice AGAMENNONE
Adjointe au Maire de Metz